

Notre garantie Concept pour les Fenêtres en PVC et Hybride

20 ans sur le PVC blanc

20 ans sur la quincaillerie

À vie sur les unités scellées

10 ans sur l'aluminium

10 ans sur la peinture PVC & aluminium

2 ans sur le bris thermique spontané

1 an sur la moustiquaire et coupe-froid

5 ans

[sur la main-d'œuvre]

Notre garantie Concept pour les Fenêtres en PVC et Hybride

Conditions

Fenêtres Concept Inc. garantit à l'acheteur initial (sous réserve des conditions et limitations stipulées ci-après) ses produits contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse aux conditions suivantes.

Garantie transférable

Le propriétaire doit fournir le contrat ou la facture d'origine afin de confirmer l'authenticité de l'achat de fenêtres.

Pièces et main-d'œuvre

L'acheteur initial bénéficie d'une garantie pièces et main-d'œuvre pour une période de 5 ans suivant la date de livraison chez notre distributeur. Pendant cette période, Fenêtres Concept Inc. s'engage à remplacer et à installer à ses frais, les pièces défectueuses (excluant la moustiquaire).

À la fin de cette période, la main-d'œuvre n'est plus couverte et Fenêtres Concept Inc. remplacera alors les pièces jugées défectueuses par des produits d'origine ou l'équivalent, FAB Terrebonne. Les pièces de remplacement sont assujetties aux garanties et conditions telles que stipulées dans le présent document.

Installation

L'installation du produit devra suivre les normes et les règles de l'art de notre industrie. Il doit être installé à l'équerre et de niveau. Aucune modification ou tentative de réparation par un tiers ne pourra être effectuée sans l'approbation préalable de Fenêtres Concept Inc.

Important – Inspection par notre distributeur

Vous devez inspecter le produit lors de sa réception et nous signaler toute imperfection. Une mauvaise installation, un usage abusif ou une négligence de votre transporteur annule toute responsabilité de notre part.

Réclamation sur garantie & appel de service

Avant de nous faire parvenir une demande de service, vous devez (en tant que « Distributeur autorisé ») vous rendre sur les lieux pour constater les demandes de votre clientèle. Si notre technicien se déplace et constate que notre responsabilité n'est nullement en cause, des frais de déplacement de 225 \$ minimum vous seront facturés.

LE NUMÉRO DE FACTURE EST REQUIS POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION.

Si le lieu de la réparation est à l'extérieur d'un rayon de 50 km de notre distributeur, des frais supplémentaires de déplacement s'appliqueront.

Les pièces de remplacement expédiées aux distributeurs pour fins de réparation seront facturées et ensuite créditées au retour, après inspection. Le retour des pièces doit se faire à notre usine dans les 90 jours suivant l'expédition.

Exclusions : Le gondolage de la moustiquaire ainsi que les déchirures de la moustiquaire et les coupe-froids ne sont pas garantis.

Fenêtres Concept Inc. ne prend pas à sa charge les frais afférents tels que la peinture, l'échafaudage, la finition intérieure ou extérieure des produits, le retrait ni la réinstallation des produits.

Composantes en PVC blanc

Sont garanties pour une période de 20 ans contre tout défaut de fabrication qui pourrait entraîner le cloquage, l'écaillage, le fendillement ou la corrosion, et ce, à la condition d'une utilisation et d'un entretien normal.

Exclusion : Cette garantie ne couvre pas l'installation, le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants ainsi que la formation de givre sur les composantes PVC causée par un degré d'humidité trop élevé par rapport à la température extérieure.

Quincaillerie

Toutes les pièces de quincaillerie installées sur nos fenêtres sont garanties à 100 % pour une période de 20 ans. Le remplacement sera fait par des produits d'origine ou équivalents. Lors d'une réparation, un remplacement ou un échange, la garantie initiale s'applique, c.-à-d. que la garantie se terminera à la date d'anniversaire de la 20e année de la fenêtre d'origine.

Unités scellées (thermos): Garantie à vie limitée

Fenêtres Concept Inc. garantit les unités scellées installées sur ses fenêtres pour la durée de vie du produit. Cette garantie s'applique aux unités scellées fabriquées avec du verre à faible émissivité (type Low-e), lorsqu'elles sont utilisées dans la fabrication de produits complets seulement, contre la formation de buée ou de dépôts de poussière entre les deux panneaux de verre, causée par le manque d'étanchéité du joint et résultant en une diminution appréciable de la visibilité, selon la charte ci-dessous.

Tableau des proportions de couverture des unités scellées

Années	Couverture de la garantie Fenêtres Concept Inc.	Responsabilité du consommateur
0 - 20*	100%	0%
20 et plus	25%	75%

*La période de garantie d'une unité scellée remplacée, se terminera à la date anniversaire de la 20e année de la fenêtre d'origine.

La garantie débutera à la date d'expédition de chez Fenêtres Concept Inc.

Si une unité scellée est défectueuse à l'intérieur de la garantie à vie limitée, le travail de remplacement devra être effectué par un technicien de Fenêtres Concept Inc.

Bris spontané de l'unité scellée (bris thermique)

Le bris de verre spontané est garanti à 100 % pour une période de 2 ans à compter de la date de livraison.

Description : fissure sur la partie intérieure de l'unité scellée, à angle de 90 degrés avec le bord de la vitre, sans point d'impact.

Exclusion : Cette garantie ne couvre pas les unités scellées vendues seules (non installées à notre usine).

Unité scellée (thermos) vendue seule

La garantie de 10 ans s'applique contre la formation de buée ou de dépôts de poussière entre les deux panneaux de verre, causée par le manque d'étanchéité du joint et résultant en une diminution appréciable de la visibilité, si elle a été installée selon les règles de l'art par un technicien autorisé par Fenêtres Concept Inc. Aucune garantie pour le bris thermique. La copie de la facture de l'installateur est requise lors d'une réclamation de thermos.

Composantes en aluminium

Tous les profilés en aluminium sont garantis 10 ans à 100 % contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et ce, à condition d'utilisation et d'entretien normal. Cette garantie ne couvre pas l'installation des fenêtres, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants.

Peinture

Les fenêtres peintes sont garanties à 100 % pour une période de 10 ans. Cette garantie vous assure que la peinture ne pèlera pas, ne quadrillera pas, ne fissurera pas, ne fendillera pas dans des conditions normales d'usure. Cette garantie ne couvre pas l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, intempéries ou autres polluants. Une pièce défectueuse sera peinte à la couleur commandée. Il est toutefois possible qu'une variation de couleur soit imputable au temps écoulé par rapport aux composantes d'origine.

Entretien

Aucun produit chimique ne doit être appliqué sur le PVC. Pour le nettoyage, utilisez de l'eau et un savon doux seulement tel un savon à vaisselle sans colorant et sans abrasifs.

L'incomparable QUALITÉ CONCEPT

GARANTIE Concept Odasia

Notre garantie concept pour les portes d'acier de notre série Odasia

Conditions

Fenêtres Concept garantit à l'acheteur initial, sous réserve des conditions et limitations stipulées ci-après, ses produits contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse aux conditions suivantes.

Garantie transférable

Afin de respecter la garantie lors d'un changement de propriétaire, la facture originale de l'achat doit être disponible.

Pièces et main-d'oeuvre

L'acheteur initial bénéficie d'une garantie pièces et main-d'oeuvre pour une période de 24 mois suivant la date de livraison chez notre distributeur. Pendant cette période, Fenêtres Concept s'engage à remplacer et à installer, à ses frais, les pièces défectueuses (excluant la moustiquaire de la guillotine). À la fin de cette période, les pièces de remplacement sont assujetties aux garanties et conditions telles que stipulées dans le présent document.

Les pièces réparées ou remplacées seront garanties pour la période restante sur la garantie originale.

Installation

L'installation du produit devra suivre les règles de l'art de notre industrie. Le produit doit être installé à l'équerre et de niveau. Aucune modification ou tentative de réparation par un tiers ne pourra être effectuée sans l'approbation préalable de Fenêtres Concept.

IMPORTANT – INSPECTION PAR NOTRE DISTRIBUTEUR

Vous devez inspecter le produit lors de sa réception et nous signaler toute imperfection. Une mauvaise installation, un usage abusif ou une négligence de votre transporteur annule toute responsabilité de notre part.

Réclamation sur garantie / appel de service

Avant de nous faire parvenir une demande de service, vous devez, en tant que « Distributeur autorisé », vous rendre sur les lieux pour constater les demandes de votre clientèle. Les pièces réparées ou remplacées seront garanties pour la période restante de la garantie.

LE NUMÉRO DE FACTURE EST REQUIS POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION.

Si notre technicien se déplace et constate que notre responsabilité n'est nullement en cause, des frais de déplacement de 225 \$ minimum vous seront facturés.

Les pièces de remplacement expédiées aux distributeurs pour fins de réparation seront facturées, et ensuite créditées au retour, après inspection. Le retour FAB à notre usine doit se faire dans les 90 jours suivant l'expédition des pièces.

Exclusions :

La moustiquaire n'est pas garantie contre le déchirement ou le gondolage.

Les déchirures sur les coupe-froid incluant le balai de bas de porte ne sont nullement garanties.

Fenêtres Concept ne prend pas à sa charge les frais afférents tels que la peinture, l'échafaudage, la finition des produits, ni le retrait ni la réinstallation des produits. Les contre-portes installées devant nos portes d'acier annulent automatiquement toute garantie. (Les portes moustiquaires qu'on enlève à l'automne pour la période hivernale n'affecte en rien la garantie).

Panneau de porte ou latéral

En acier de Novateh ou Masonite est garanti pour une période de 10 ans. Le gauchissement jusqu'à 1/4" est accepté par l'industrie. De plus, le pourtour de bois qui retient les panneaux d'acier peut éventuellement fendiller, ce qui n'affecte en rien le bon fonctionnement du produit.

Panneau de porte ou latéral Edge ou Climatec garanti à vie. Voir www.verreselect.com.

Exclusion :

Si vous installez une contre-porte d'aluminium, votre garantie s'annule automatiquement.

Le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dus aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants.

Consultez la garantie complète au
www.groupe-concept.com/fr/garantie-porte-acier.php

- 20 ans sur porte d'acier blanche
- 25 ans sur porte peinte
- 2 ans sur revêtement de PVC ou d'aluminium
- 5 à 10 ans sur les vitraux (selon le fournisseur)
- 2 ans sur balai, coupe-froid et pentures
- 2 ans sur la main-d'oeuvre

Peinture du panneau de porte ou latéral

Les portes peintes sont garanties pour une période de 25 ans. Cette garantie vous assure que la peinture ne pèlera pas, ne quadrillera pas, ne se fissurera pas, ne fendillera pas dans des conditions normales. Cette garantie ne couvre pas l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants. Une pièce défectueuse sera repeinte à la couleur d'origine commandée. Il est toutefois possible qu'une variation de couleur soit imputable au temps écoulé par rapport aux composantes d'origine.

Des marques d'usure autour de la poignée seront considérées comme normales et ne seront pas couvertes par cette garantie.

Peinture blanche du fournisseur

La peinture blanche du fournisseur est garantie 20 ans.

Peinture de couleur du fabricant

La peinture de couleur est garantie 25 ans.

Bâti (cadre) de bois et son assemblage

Garanti pour une période de 10 ans contre tout défaut de fabrication. Le bois que nous utilisons est du pin jointé, séché au four et qui retient le bon taux d'humidité. Lors de l'installation, assurez-vous que le cadre soit installé à l'équerre et n'entraîne pas de torsion en raison d'une installation non conforme.

Composantes (main-d'œuvre non couverte)

Produits	Garantie m-d'oeuvre	Garantie pièces	Produits	Garantie m-d'oeuvre	Garantie pièces
Peinture pour panneau ou latéral			Accessoires		
Peinture (couleur)	5 ans	25 ans	Moustiquaire coulissante	2 ans	2 ans
Peinture blanche du fournisseur	2 ans	20 ans	Moustiquaire MSA (porte)	aucune	aucune
Porte d'acier Novatech ou Masonite	2 ans	10 ans	Moustiquaire rétractable	2 ans	10 ans
Porte Edge ou Climatec	2 ans	à vie			
Pentures en laiton massif ou inoxydable	2 ans	à vie	Recouvrement de PVC	2 ans	2 ans
Pentures à billes régulières et ressort	2 ans	2 ans	Recouvrement d'aluminium Arcan	2 ans	à vie
Balais, coupe froid et couronnes	2 ans	2 ans	Recouvrement d'aluminium Gentek	2 ans	2 ans
Écrou (flush bolt)	2 ans	2 ans			
Ferme porte et barre panique	2 ans	2 ans	Seuil d'aluminium extrudé	2 ans	2 ans
Oeil magique	2 ans	2 ans	Seuil commercial	aucune	aucune
Barrure multipoint	2 ans	5 ans			
Moulure de thermos PVC blanc	2 ans	10 ans	Barrotins PVC ou aluminium	2 ans	2 ans
Moulure de thermos peint	2 ans	2 ans	Guillotine cadre de résine	2 ans	10 ans
Moulure de thermos aluminium blanc / peint	5 ans	à vie	Guillotine cadre de PVC	2 ans	10 ans
Moulure de retenue PVC blanc	2 ans	2 ans	Guillotine peinte	aucune	aucune
Moulure de retenue aluminium	5 ans	à vie			
Moulure 3/4 3/4 pour latéral pleine vitre	2 ans	2 ans	Thermos ou vitraux	2 ans	10 ans
			Thermos ou vitraux (bris thermique)	2 ans	1 an

Revêtement de PVC et/ou aluminium

Garanti pour une période de 2 ans contre tout défaut de matériel ou de fabrication. Cette garantie ne couvre pas l'installation, le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants.

Les vitraux de porte

Les vitraux de porte sont assujettis aux garanties de nos fournisseurs (guillotine : infiltration d'eau 2 ans).

Novatech www.novatechgroup.com // Verre Select www.verreselect.com // Masonite www.masonite.com

Bris spontané du verre (bris thermique)

Garantie 1 an.

Entretien

Aucun produit chimique ne doit être appliqué sur ces produits. Pour le nettoyage, utilisez un savon doux seulement (savon à vaisselle sans colorant).

CONCEVOIR

Et fabriquer des ouvertures
SUR LE MONDE

www.fenestresconcept.com



© Tous droits réservés. Groupe Concept inc.
Avril 2018

GARANTIE Concept Avancia

Notre garantie concept pour les portes patio de notre série Avancia

Conditions

Fenêtres Concept garantit à l'acheteur initial, sous réserve des conditions et limitations stipulées ci-après, ses produits contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse aux conditions suivantes.

Garantie transférable

Du premier propriétaire au deuxième propriétaire, de plus le contrat d'origine doit être disponible afin de nous confirmer l'authenticité de l'achat de porte(s) patio.

Pièces et main-d'oeuvre

L'acheteur original bénéficie d'une garantie pièces et main d'oeuvre pour une période de 12 mois suivant la date de livraison chez notre distributeur. Pendant cette période, Fenêtres Concept s'engage à remplacer et installer, à ses frais, les pièces défectueuses (excluant la moustiquaire). À la fin de cette période, la main-d'oeuvre n'est plus couverte. Les pièces de remplacement sont assujetties aux garanties et conditions telles que stipulées dans le présent document. Fenêtres Concept remplacera les pièces jugées défectueuses par des produits d'origine ou équivalents.

Quincaillerie

Fenêtres Concept garantit pour une période de 1 an la quincaillerie. Elle se limite aux roulettes, système de roulettes tandem, barrure à un point ou double point, ainsi que de la quincaillerie des poignées.

Moustiquaire

1 an de garantie pour la moustiquaire et sa quincaillerie.

Installation

L'installation du produit devra suivre la norme A-440. Ils se doivent d'être installés à l'équerre et de niveau. Aucune modification ou tentative de réparation faite par un tiers ne pourra être effectuée sans l'approbation de Fenêtres Concept.

IMPORTANT – INSPECTION PAR NOTRE DISTRIBUTEUR

Vous vous devez d'inspecter le produit lors de sa réception et nous signaler toute imperfection. Une mauvaise installation, un usage abusif ou une négligence de votre transporteur annule toute responsabilité de notre part.

Réclamation sur garantie / appel de service

Avant de nous faire parvenir une demande de service, vous, notre «Distributeur autorisé», devrez vous rendre sur les lieux constater les demandes de votre clientèle.

LE NUMÉRO DE FACTURE EST REQUIS POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION.

Si notre technicien se déplace et constate que notre responsabilité n'est nullement en cause, des frais de déplacement de 225 \$ minimum vous seront facturés.

Les pièces de remplacement expédiées aux distributeurs pour fins de réparation seront facturées et ensuite créditées au retour, après inspection. Le retour F.A.B. à notre usine doit se faire dans les 90 jours suivant l'expédition des pièces.

Exclusions :

La moustiquaire n'est nullement garantie contre le déchirement ou le gondolage.

Les déchirures sur les coupe-froid ne sont pas garanties.

Fenêtres Concept ne prend pas en charge les frais afférents tels que la peinture, l'échafaudage, la finition des produits, ainsi que le retrait et la réinstallation des produits.

Consultez la garantie complète au

www.groupe-concept.com/fr/garantie-porte-patio.php

- 1 an pièces et main-d'oeuvre
- 20 ans sur PVC blanc
- 10 ans sur peinture pour PVC et aluminium
- 15 ans sur unité scellée (thermos)
- 10 ans sur unité scellée (thermos) avec stores intégrés
- 1 an sur la moustiquaire et sa quincaillerie

Le PVC blanc

Garantie pour une période de 20 ans contre tout défaut de fabrication qui pourrait entraîner le cloquage, l'écaillage, le fendillement ou la corrosion et ce, à la condition d'une utilisation et d'un entretien normaux.

Exclusion

Cette garantie ne couvre pas l'installation, le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants. La garantie ne couvre pas la formation de givre sur les composantes de PVC causée par un degré d'humidité trop élevé par rapport à la température extérieure.

Le PVC peinturé par le fournisseur

Le fournisseur garantit sa technologie Royal Bond/Spectra Coat pour une période de 10 ans tout comme le PVC blanc.

L'aluminium peinturé

Garantie pour une période de 10 ans, des volets et des cadres.

Unités scellées de verre (thermos)

Garantie pour une période de 15 ans contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés causant de la condensation ou de l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre. Garantie pour une période de 10 ans pour verres thermos avec stores intégrés. La garantie débutera à la date de livraison chez notre distributeur contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés causant de la condensation ou de l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre.

Si une unité scellée est défectueuse à l'intérieur de la garantie de 15 ans, le travail de remplacement devra être effectué par un technicien de Fenêtres Concept (ou autorisé par Fenêtres Concept), et la période de garantie de cette unité remplacée se terminera à la date anniversaire de la 15e année de la porte patio d'origine.

Bris spontané du verre (bris thermique)

Aucune garantie

Les accessoires tels que roulettes, barrures, poignées ainsi que le fonctionnement de la moustiquaire

Garantie pour une période de un an, sans main-d'œuvre.

Entretien

Aucun produit chimique ne doit être appliqué sur le PVC. Pour le nettoyage, utilisez de l'eau et un savon doux seulement (savon à vaisselle sans colorant).

CONCEVOIR

et fabriquer des ouvertures

SUR LE MONDE

www.fenestresconcept.com



Notre garantie concept pour les portes patio de notre série Étonia

Conditions

Fenêtres Concept garantit à l'acheteur initial, sous réserve des conditions et limitations stipulées ci-après, ses produits contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse aux conditions suivantes.

Garantie transférable

Du premier propriétaire au deuxième propriétaire, de plus le contrat d'origine doit être disponible afin de nous confirmer l'authenticité de l'achat de porte patio.

Pièces et main-d'œuvre

L'acheteur original bénéficie d'une garantie pièces et main d'œuvre pour une période de 12 mois suivant la date de livraison chez notre distributeur. Pendant cette période, Fenêtres Concept s'engage à remplacer et installer, à ses frais, les pièces défectueuses (excluant la moustiquaire). À la fin de cette période, la main-d'œuvre n'est plus couverte. Les pièces de remplacement sont assujetties aux garanties et conditions telles que stipulées dans le présent document. Fenêtres Concept remplacera les pièces jugées défectueuses par des produits d'origine ou équivalents.

Quincaillerie

Fenêtres Concept garantit pour une période de 5 ans la quincaillerie. Elle se limite aux roulettes, système de roulettes tandem, barrure à un point ou double point, ainsi que de la quincaillerie des poignées.

Moustiquaire

1 an de garantie pour la moustiquaire et sa quincaillerie.

Note : La mèche de nylon ou d'aluminium de la moustiquaire n'est pas couverte par cette garantie.

Installation

L'installation du produit devra suivre les règles de l'art de notre industrie. Elles se doivent d'être installées à l'équerre et de niveau. Aucune modification ou tentative de réparation faite par un tiers ne pourra être effectuée sans l'approbation de Fenêtres Concept.

IMPORTANT – INSPECTION PAR NOTRE DISTRIBUTEUR

Vous vous devez d'inspecter le produit lors de sa réception et nous signaler toute imperfection. Une mauvaise installation, un usage abusif ou une négligence de votre transporteur annule toute garantie de notre part.

Réclamation sur garantie / appel de service

Avant de nous faire parvenir une demande de service, vous, notre « Distributeur autorisé », devrez vous rendre sur les lieux constater les demandes de votre clientèle.

LE NUMÉRO DE FACTURE EST REQUIS POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION.

Si notre technicien se déplace et constate que notre responsabilité n'est nullement en cause, des frais de déplacement de 225 \$ minimum vous seront facturés.

Les pièces de remplacement expédiées aux distributeurs pour fins de réparation seront facturées et ensuite créditées au retour, après inspection. Le retour F.A.B. à notre usine doit se faire dans les 90 jours suivant l'expédition des pièces.

Exclusions :

La moustiquaire n'est nullement garantie contre le déchirement ou le gondolage.

Les déchirures sur les coupe-froid ne sont pas garanties.

Fenêtres Concept ne prend pas en charge les frais afférents tels que la peinture, l'échafaudage, la finition des produits, ainsi que le retrait et la réinstallation des produits.

Consultez la garantie complète au

www.groupe-concept.com/fr/garantie-porte-patio.php

- 1 an sur la main-d'œuvre
- 20 ans sur PVC blanc & aluminium blanc
- 10 ans sur PVC peint par le fabricant
- 10 ans sur aluminium peint par le fabricant
- 5 ans sur quincaillerie
- 10 ans sur unité scellée
- 1 an pour la moustiquaire et sa quincaillerie

Le PVC blanc

Garantie pour une période de 20 ans contre tout défaut de fabrication qui pourrait entraîner le cloquage, l'écaillage, le fendillement ou la corrosion et ce, à la condition d'une utilisation et d'un entretien normaux.

Exclusion

Cette garantie ne couvre pas l'installation, le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants. La garantie ne couvre pas la formation de givre sur les composantes de PVC causée par un degré d'humidité trop élevé par rapport à la température extérieure.

Le PVC peinturé par le fournisseur garantie décroissante de 5% par année

Le fournisseur garantit pour une période de 10 ans tout comme le PVC blanc. Une garantie de 5 ans s'applique sur le changement de lustre excessif et non uniforme.

L'aluminium peinturé – garantie décroissante de 10% par année

Garantie pour une période de 10 ans, des volets et des cadres. Une garantie de 5 ans s'applique sur le changement de lustre excessif et non uniforme.

Garanties décroissantes - PVC peinturé et aluminium peinturé

Première année :

Fenêtres Concept garantit la peinture à 100% pour la première année suivant la livraison. Seront alors exclus les coûts de main-d'œuvre, de transport, et tous les travaux de réparation ou de finition sur le site.

Les années suivantes sont couvertes par une garantie décroissante :

Pendant les années restantes soit (19 pour le PVC) et (9) pour l'aluminium, Fenêtres Concept s'engage à repeindre les pièces en question. Seront alors exclus les coûts de main-d'œuvre, de transport et tous les travaux de réparation ou de finition sur le site.

Une pièce défectueuse sera repeinte à la couleur d'origine commandée et il est possible qu'une variation de couleur soit imputable au temps écoulé par rapport à vos composantes d'origine.

Unités scellées de verre (thermos)

Garantie pour une période de 10 ans contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés causant de la condensation ou l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre. Garantie pour une période de 10 ans pour verres thermos avec stores intégrés. La garantie débutera à la date de livraison chez notre distributeur, contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés causant de la condensation ou l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre.

Si une unité scellée est défectueuse à l'intérieur de la garantie de 10 ans, le travail de remplacement devra être effectué par un technicien de Fenêtres Concept (ou autorisé par Fenêtres Concept), et la période de garantie de cette unité remplacée se terminera à la date anniversaire de la 10^e année de la porte patio d'origine.

Bris spontané du verre (bris thermique)

Bris spontané du verre sur faces internes des unités scellées ou du verre simple : dix (10) ans de garantie.

Les accessoires tels que roulettes, barrures, poignées ainsi que le fonctionnement de la moustiquaire

Garantie pour une période d'un an, sans main-d'œuvre.

Entretien

Aucun produit chimique ne doit être appliqué sur le PVC. Pour le nettoyage, utilisez de l'eau et un savon doux seulement (savon à vaisselle sans colorant).

ASSUREZ-VOUS
de l'incomparable
QUALITÉ CONCEPT

www.fenetresconcept.com



© Tous droits réservés. Groupe Concept inc.
Révision février 2022